

AAETIC
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 25 Rue de l'Étoile du Matin
44600 ST NAZAIRE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉES :

- **Madame Laëtitia MOREAU**, demurant 66 Le Bechy Burin, 56130 ST DOLAY,
- **Madame Dominique VIOLAIN**, demurant 42 Route de Revin, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE,

agissant en qualité de seules associées de la société à responsabilité limitée AAETIC au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 25 Rue de l'Étoile du Matin, 44600 ST NAZAIRE, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date de ce jour,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

Madame Laëtitia MOREAU,
Demeurant 66 Le Bechy Burin, 56130 ST DOLAY,

Madame Dominique VIOLAIN,
Demeurant 42 Route de Revin, 44550 MONTOIR DE BRETAGNE,

Madame Laëtitia MOREAU et Madame Dominique VIOLAIN disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Il est également convenu que la contraction d'un emprunt ou la réalisation d'un investissement nécessite la signature de deux co-gérants.

Madame Laëtitia MOREAU et Madame Dominique VIOLAIN acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent n'exercer aucune autre fonction, ni être frappées d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de leurs fonctions, Madame Laëtitia MOREAU et Madame Dominique VIOLAIN auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Fait à SAINT-NAZAIRE

Le 19 juin 2026

En un exemplaire signé électroniquement

Laëtitia MOREAU

*« Bon pour acceptation des
Fonctions de gérante »*

Signé par :
 **Laëtitia MOREAU**
092669CC01B04B6...

Dominique VIOLAIN

*« Bon pour acceptation des
Fonctions de gérante »*

Signé par :
 **Dominique VIOLAIN**
4768CCAB4CF248C...